

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« Autour du bleu »

ARTICLE 1

La société EDITIONS ATLAS, S.A.S. au capital de 15.000.000 € immatriculée au R.C.S d'Evreux sous le numéro B 693 650 137, dont le siège social est sis 1186, rue de Cocherel, 27000 EVREUX - organise du 27 janvier 2010 au 29 mars 2010 inclus, un jeu-concours intitulé "Autour du bleu".

Ce jeu-concours désignera 11 gagnants.

Le premier gagnant recevra comme lot un cadre photo numérique noir à écran tactile (7", à écran tactile, dim : 18.80 cm x 2.85 cm x 15.30 cm, port USB, logement pour carte SD/MMC/MS, pas de mémoire interne) d'une valeur unitaire de 120,00 €.

Les 10 gagnants suivants recevront chacun comme lot un coffret de 38 crayons de couleur et un pinceau de la marque Faber-Castell (38 crayons aquarellables et un pinceau de taille 6) d'une valeur unitaire de 55,00 €.

Les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ou en chèque ni contre un autre lot.

Ce jeu-concours est accessible uniquement sur le site internet consacré à la collection "Art du dessin" des Editions Atlas à l'adresse www.artdudessin.com.

ARTICLE 2

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes les personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine et abonnées à la collection des Editions Atlas "Art du Dessin", à l'exclusion des membres du personnel des Editions Atlas et de leur agence, ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Tout participant doit être abonné à la collection des Editions Atlas "Art du Dessin", et être enregistré au préalable sur le site internet www.artdudessin.com. Il doit avoir créé son "espace perso" au préalable et avoir inscrit son e-mail dans son "espace perso".

Du 27 janvier au 29 mars 2010 jusqu'à 14h, les personnes voulant participer, devront se rendre sur le site internet www.artdudessin.com, sur la page consacrée au jeu-concours "Autour du bleu", poster sur le site un dessin, au format jpeg, dont le sujet est laissé à la libre imagination des participants mais le dessin devra porter sur le thème de la couleur bleu. Les participants devront eux-mêmes réaliser le dessin, confirmer avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les conditions, et cliquer sur « Poster la participation » pour valider leur participation au jeu-concours.

La participation au jeu-concours est limitée à un dessin par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs identifiants.

La participation de l'abonné ne sera pas recevable si les organisateurs considèrent que le dessin ne correspond pas au thème demandé.

Du 27 janvier au 29 mars 2010 jusqu'à 14h, l'ensemble des personnes ayant créé leur "espace perso" sur le site internet www.artdudessin.com, y compris celles ayant participé au jeu en postant un dessin comme indiqué ci-dessus, sont invitées à voter pour leur dessin préféré dans la limite d'un vote par jour par abonné.

ARTICLE 4

Les frais éventuels de connexion nécessaires à la participation et au vote du jeu-concours "Autour du bleu" seront remboursés pour un montant forfaitaire de 0.20 € par connexion, correspondant aux frais de communication occasionnés lors de chaque connexion de participation et de vote. Un remboursement par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique) dans la limite de 62 connexions maximum par participant. La demande, exclusivement par courrier à Editions Atlas - Jeu-concours « Autour du bleu »- 1186 rue de Cocherel, 27000 EVREUX (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent lettre en vigueur (20g) sur simple demande), doit s'accompagner de ses nom, prénom, adresse postale et adresse électronique, d'une photocopie de la carte d'identité du participant, d'un RIB, des dates et heures de ses connexions et d'une photocopie de la facture détaillée de son fournisseur d'accès internet.

ARTICLE 5

Seront désignés gagnants entre le 3 avril et le 18 avril 2010, sous le contrôle de Maître Eric ALBOU ou Maître Carolle YANA, Huissiers de Justice à Paris les 11 participants ayant posté un dessin conformément à l'article 3 et ayant récolté le plus de votes par ordre décroissant. Dans le cas où plusieurs participants se retrouvent ex-æquo avec le même nombre de votes pour le premier lot et/ou les 10 lots suivants il sera procédé à un tirage au sort en présence de Maître Eric ALBOU ou Maître Carolle YANA, Huissiers de Justice à Paris.

Les gagnants seront informés par mail par les Editions Atlas et recevront leur lot dans un délai de 4 semaines après la désignation des gagnants. Au cas où un lot serait retourné, le gagnant sera réputé avoir refusé le lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Les Editions Atlas ne pourront en aucun cas être tenues responsables des annulations, grèves et toutes circonstances intervenant au sein des services de la Poste qui pourraient provoquer la perte des dotations, leur modification ou le retard de leur acheminement aux gagnants.

Les Editions Atlas ne seront en aucun cas tenues responsables en cas d'incident lié à l'utilisation des lots.

ARTICLE 6

Les données personnelles fournies dans le cadre du jeu-concours "Autour du bleu" sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant et qui sont nécessaires au traitement de leur participation auprès des Editions Atlas, 1186 rue de Cocherel, 27000 Evreux.

Les données personnelles sont destinées aux services internes des Editions Atlas, à leur prestataire et sauf opposition de la part des participants, aux partenaires contractuels des Editions Atlas susceptibles de leur adresser des propositions commerciales par courrier ou par téléphone. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de contacter les Editions Atlas.

Les participants pourront également recevoir les prochaines offres des Editions Atlas, par courrier, téléphone, sms ou e-mail. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de contacter les Editions Atlas ou de cliquer sur le lien de désabonnement qui sera présent dans les messages électroniques qui leur seront envoyés.

Les participants pourront enfin recevoir par voie électronique sous réserve de leur consentement explicite des offres privilégiées des partenaires des Editions Atlas.

ARTICLE 7

Le règlement complet du jeu a été déposé chez SCP Eric ALBOU & Carolle YANA Associés, Huissiers de Justice, 32 rue de Malte, 75011 Paris. Il est disponible sur le site internet www.artdudessin.com et peut également être obtenu à titre gratuit, en écrivant à Editions Atlas - Jeu-concours « Autour du bleu »- 1186 rue de Cocherel, 27000 EVREUX (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent lettre en vigueur (20g) sur simple demande).

ARTICLE 8

Les Editions Atlas se voient le droit de retirer du site, tout dessin à caractère pornographique ou indécent, tout dessin jugé par les Editions Atlas comme étant en dehors du contexte du jeu concours "Autour du bleu" ou tout dessin dont l'origine ne viendrait pas du participant lui-même.

ARTICLE 9

- Autorisations du participant :

Le participant autorise à titre gracieux l'utilisation, la reproduction et la représentation de son dessin par les Editions Atlas sur le site Internet www.artdudessin.com, dans la limite de deux ans.

Il autorise en outre les Editions Atlas à procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires à sa reproduction sur le site Internet. Les dimensions des dessins pourront être modifiées par les Editions Atlas afin que le format corresponde à la mise en page du site internet.

- Garanties :

Le participant certifie être l'auteur du dessin posté dans le cadre du Jeu-concours "Autour du bleu" et déclare qu'il ne reproduit pas un dessin existant.

Le participant garantit aux Editions Atlas que le dessin réalisé ne violera aucun droit de tiers tant patrimonial que moral.

Le participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et /ou procédure quelles qu'en soient les formes, objet et nature formés contre les Editions Atlas et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et /ou l'exploitation de son dessin. Le participant garantit les Editions Atlas de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard. Le participant accepte l'ensemble des conditions de reproduction du dessin stipulées ci-dessus et est pleinement conscient que dans l'hypothèse où une procédure judiciaire serait intentée à l'encontre des Editions Atlas du fait de cette publication, cette dernière aurait la faculté d'appeler le participant en garantie.

ARTICLE 10

La société Editions Atlas ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse. La société Editions Atlas ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

La société Editions Atlas ne garantit pas que le site www.artdudessin.com fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

La société Editions Atlas ne garantit pas que le site www.artdudessin.com, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas

de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.

En aucun cas la société Editions Atlas ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La société Editions Atlas ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription ou un problème de connexion Internet).

La société Editions Atlas ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice (personnel, physique, matériel, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au jeu.

La société Editions Atlas se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché ou ayant délibérément fourni des renseignements erronés.

ARTICLE 11

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation pure et simple des dispositions de son règlement complet.

ARTICLE 12

Les Editions Atlas se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient (force majeure, dissolution de la société...). Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 13

Sauf interdiction expresse adressée aux Editions Atlas dans les 30 jours de la réception de leur lot, les gagnants cèdent gracieusement aux Editions Atlas le droit d'utiliser leur nom, prénom et coordonnées à des fins publicitaires de marketing direct ou de relations publiques.